

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en visioconférence, le **mardi 23 février 2021** à compter de **8 h 15**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Donat Serres.

À laquelle sont présents par visioconférence :

Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Ian Rajotte, conseiller
Madame Julie Gauthier, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présentes par visioconférence :

Madame Nathalie Leclaire, directrice générale par intérim
Maître Karine Patton, greffière

Sont absents :

Monsieur Christian Caron, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère

Tel que décrété par l'arrêté ministériel 2020-074, la séance a été enregistrée intégralement et elle sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Demande d'aide financière pour le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque déposée dans le cadre du programme Aide au développement des infrastructures culturelles du ministère de la Culture et des Communications.
3. Varia
4. Période d'intervention des membres du conseil.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

2021-02-048

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-02-049

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES
CULTURELLES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS**

ATTENDU que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) offre le programme *Aide au développement des infrastructures culturelles*;

ATTENDU que la ville souhaite réaliser le projet de construire une nouvelle bibliothèque estimée à 12 000 000 \$, et que ce projet répond aux critères dudit programme;

ATTENDU que la ville souhaite se prévaloir de ce programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

D'AUTORISER la présentation et le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme *Aide financière au développement des infrastructures culturelles*, pour la réalisation du projet de construction d'une nouvelle bibliothèque.

QUE la Ville de La Prairie certifie financer sa part des coûts admissibles dans la réalisation dudit projet et à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par ledit projet.

D'ASSUMER ou de trouver une source de financement ne provenant ni directement ni indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement de coûts éventuels.

D'AUTORISER madame Brigitte Tremblay, responsable de la bibliothèque Léo-Lecavalier, ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications, ainsi que tout autre document se rapportant à ce projet.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette séance est tenue sans la présence du public afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Toutefois, les citoyens ont été invités à adresser au conseil leurs questions par écrit.

Aucune question n'a été reçue.

2021-02-050

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8 h 20

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire

Me Karine Patton, greffière